

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 juillet 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 DDCT 32 Subvention (34 000 euros) à deux associations luttant contre la traite des êtres humains et avenant à convention.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 19 juin 2018 par lequel Madame La Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à deux associations luttant contre la traite des êtres humains et avenant à convention ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène BIDARD, au nom de la 4e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 30 000 € est attribuée au Comité Contre l'Esclavage Moderne (CCEM) (19807), (2018_01967, 2018_01966) pour une prise en charge globale des victimes de l'esclavage domestique et économique et la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à convention triennale correspondant au projet subventionné.

Article 2 : Une subvention de 4 000 € est attribuée à l'association SOS Esclaves (14906) (2018_02714) pour une prise en charge des personnes réduites en esclavage, à domicile ou dans les entreprises et pour leur assurer une assistance juridique, morale, psychologique et sociale.

Article 3 : La dépense globale correspondante, s'élevant à 34 000€, sera imputée comme suit :

- 14 000 € au chapitre 65, fonction 3, destination 3410002, nature 65748, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, au titre des droits humains et de la lutte contre les discriminations, exercice 2018.

- 20 000 € au chapitre 65, fonction 3, destination 3410001, nature 65748, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris au titre de l'égalité femmes/hommes, exercice 2018.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO